



**Mairie de LE CHEIX SUR
MORGE
Puy de Dôme**

République Française

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 11 juin 2018**

Le 11 juin 2018, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire**.

Etaient présents : LIGIER Yves, BIGAY Bertrand, LOUSTE-SOL Véronique, SAUVAT Jean-Claude, DESSENDIER Lionel, GOMARD Nadine, PARRY Evelyne, CORBIN Bruno, LAGNIER Séverine, MOREAU Coraline, CANTE Géraldine.

Etaient absents : BELIN Etienne, GRENET Laurent

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT : Bertrand BIGAY est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

1/ Dans la cadre d'une expérimentation, certains contentieux relatifs à la fonction publique territoriale peuvent faire l'objet d'une **médiation obligatoire préalable**ment à la saisine du tribunal administratif. Le Centre de Gestion proposant cette mission de médiation aux collectivités, le conseil municipal décide d'y adhérer au tarif de 60€ de l'heure.

2/ Au vu des nouveaux statuts de Riom, Limagne et Volcans, une nouvelle convention doit être signée afin de définir les **missions du service commun Autorisation des Droits du Sol (ADS)**, notamment les modalités de travail entre le Maire et le service instructeur, mais aussi les modalités financières entre RLV et chacune de ses communes membres (hors commune de Riom).

3/ Suite au décès de Mr Alain TAHARI, le conseil municipal décide de supprimer le poste d'adjoint vacant et de fixer à 3 le **nombre des adjoints au Maire** de la commune.

4/ Cette année encore, la commune a décidé de s'associer avec CHAMBARON SUR MORGE et PESSAT-VILLENEUVE pour l'organisation d'**activités sportives** qui auront lieu du 16 au 27 juillet. Mme Virginie BISSON sera mise à disposition pendant les 2 semaines pour encadrer les enfants.

5/ Suite au passage à la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée 2018/2019, la commune a été sollicitée par des familles pour l'ouverture d'une **garderie périscolaire le mercredi matin**. Après avoir étudié la faisabilité du projet dans le cadre du RPI Le Cheix / Chambaron sur Morge, il a été décidé l'ouverture d'une garderie le mercredi matin de 7h30 à 13h au tarif forfaitaire de 8 € la matinée, sous condition que les familles intéressées s'engagent pour l'année scolaire.

6/ Le contrat de fourniture de repas pour la restauration scolaire avec **ELIOR RESTAURATION** prenant fin le 31 août 2018, il va être renouvelé sous forme d'avenant pour une année supplémentaire. Les conditions contractuelles, notamment tarifaires, restent inchangées.

7/ Dans la cadre de l'animation proposée chaque mois au **marché communal** du jeudi soir, la commune va acquérir des **places au Parc Ecureuil** de Châtel-Guyon pour un montant de 38 € afin de faire gagner ces lots à des enfants.

8/ Dans le cadre de la demande de **subvention pour amendes de police** déposée auprès du Conseil Départemental, la commune va présenter une demande d'autorisation de démarrage anticipé des travaux afin que ceux-ci puissent être réalisés pendant les vacances d'été, notamment la pose d'un nouvel abri bus rue de la Croix Romanson.

9/ De nouveaux élus ont été nommés en remplacement de Mr TAHARI qui siégeait à différents syndicats et commissions :

- SBA : Bruno CORBIN devient titulaire
Bertrand BIGAY devient suppléant
- SIAEP : Lionel DESSENDIER titulaire
- SIEG : Bruno CORBIN suppléant
- Rive Dte de la Morge : Bruno CORBIN suppléant
- SMA Hte morge : Bertrand BIGAY suppléant
- Commission finances RLV : Bertrand BIGAY
- Commission logement habitat RLV : Véronique LOUSTE-SOL

De nouvelles nominations également au SIAD :

- Nadine GOMARD et Evelyne PARRY : titulaires
- Yves LIGIER et Géraldine CANTE : suppléants

10/ La date du **repas du CCAS** destiné aux plus de 65 ans est fixée au 8 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Le Maire, Yves LIGIER.